

OF Grenouillère 13460 Stes Maries de la mer

FORMATION PROFESSIONNELLE CQP ASA TE

Les UC du CQP

Unité Capitalisable 1

Cette unité est commune à toutes les mentions du CQP

OTI 1 : Etre capable de mobiliser des connaissances liées à l'emploi des équidés et à l'encadrement des publics

OI 11 : Etre capable d'énoncer les connaissances pédagogiques liées à l'animation des activités équestres : prise en compte des caractéristiques du public dans la conduite d'une action d'animation, des démarches pédagogiques, des fondamentaux.

OI 12 : Etre capable de rappeler les connaissances générales sur les chevaux et poneys : hippologie, bases de l'éthologie, comportements, soins, entretien, maladies courantes...

OI 13 : Etre capable de rappeler les connaissances réglementaires et connaissances liées à la sécurité : lois et règlements, règles de la pratique équestre et abords des équidés, risques potentiels pour les pratiquants, les tiers et l'environnement.

Unité Capitalisable 2

Cette unité est commune à toutes les mentions du CQP

OTI 2 : Etre capable de réaliser l'accueil du public et la maintenance liée aux activités équestres

OI 21 : Etre capable de participer à l'accueil des différents publics : présenter la structure et les activités, répondre aux attentes...

OI 22 : Etre capable de réaliser les opérations quotidiennes liées à la préparation et aux soins des équidés, au maintien de leur état de santé dans le respect de la législation : pansage, nourriture, régler un équipement ou harnachement, protections, équiper, seller, atteler, ...

OI 23 : Etre capable d'assurer la maintenance des matériels en fonction de leur état, la mise en sécurité des lieux de pratique (Vérifier l'état, utiliser un équipement adapté, effectuer les réparations courantes, ..) et d'identifier, en situation, les risques pour les pratiquants et les tiers dans la mise en œuvre de l'activité considérée.

Formation prise en charge dans le cadre de la Commande Publique Régionale de Formation de la Région Provence Alpes Côte d'Azur- Cofinancement Fond Social Européen

OF Grenouillère 13460 Stes Maries de la mer

Unité Capitalisable 3 **mention tourisme équestre**

OTI 3 : Etre capable de maîtriser les techniques professionnelles liées à l'emploi et à la préparation des équidés

OI 31 : Etre capable de réaliser le test professionnel en situation de tourisme équestre - maîtrise des exercices de base aux trois allures, en pleine nature ([défini en annexe II](#))

OI 32 : Etre capable de présenter le test professionnel de maniabilité en pleine nature -monté ou non monté, selon la mention ([défini en annexe II](#))

OI 33 : Etre capable de présenter le test professionnel non monté - travail à la longe, aux longues rênes, en liberté ([défini en annexe II](#))

OI 34 : Etre capable d'équiper un cheval ou poney avec un harnachement adapté (selle, bride, embouchure, enrênements, protections, ...)

OI 35 : Etre capable de d'assurer le pansage, les soins courants, l'embarquement et le convoyage ainsi que l'entretien des cuirs

OI 36 : Etre capable d'explicitier les gestes utilisés

Unité Capitalisable 4 **mention « tourisme équestre »** **Cette unité est spécifique à la mention Tourisme équestre**

OTI 4 : Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation équestre

OI 41 : EC de présenter une promenade équestre et les règles de sécurité à respecter en utilisant des équidés : présenter l'organisation, le déroulement, les techniques, les consignes, ...

OI 42 : EC d'accompagner une promenade en pleine nature avec un groupe en fonction des consignes donnée et en veillant à la protection des pratiquants, de la remonte et des tiers : mettre en œuvre dans le respect des règles de sécurité et des consignes données (itinéraire connu et reconnu)

OI 43 : EC d'adapter lorsqu'il y a lieu sa pratique au déroulement de l'action, au comportement des pratiquants et maintien de la sécurité selon les risques identifiés : situation normale, incidentaire, accidentelle

OI 44 : EC d'intervenir ou de porter secours en cas d'incident ou d'accident : prévenir le sur-accident, mobiliser les procédures d'alerte et de secours, porter assistance lorsque cela est possible.